



DEMANDE D’AFFICHAGE

A déposer en Mairie au plus tard 1 mois avant la demande d’affichage

• PANNEAUX LUMINEUX

Date d’affichage souhaitée : du..... au

1 lettre par case, 1 case vide entre chaque mot MERCI D’ECRIRE EN MAJUSCULES

CONDITIONS D’AFFICHAGE :

- Priorité absolue aux bulletins d’alertes et aux informations municipales.
- Informations vie associative :
 - 1) l’association doit être basée à Saint-Paul
 - 2) la manifestation doit se dérouler sur la commune
 - 3) la manifestation doit être ouverte à tout public
 - 4) la durée de passage de l’annonce ne pourra pas excéder 15 jours
- La municipalité se réserve en dernier lieu le droit de diffusion.

• POSE DE BANDEROLE (cocher 1 emplacement maximum)

Date d’affichage souhaitée : du..... au

- ☐ Grillage du rond-point du Château
- ☐ Massif floral (à droite du rond-point en montant)
- ☐ Rond-point de la Croisette

Nom de preneur :

Fait à :

Le

Signature du preneur :

Myriam DOREL
Adjointe Déléguée